

Les espaces verts

La Nature en ville est évidemment un enjeu majeur du développement durable... Sur le plan environnemental, bien sûr : les plantes et les arbres constituent autant de « puits de carbone » fixant la pollution atmosphérique ; tandis qu'une gestion « douce » des espaces verts permet de protéger l'air et la ressource en eau, par une réduction de l'usage des phytosanitaires. Mais l'enjeu est également social : ces espaces de nature constituent, aussi, des lieux de loisirs créateurs de lien social, et des éléments fondamentaux du « mieux vivre ensemble ». En l'occurrence, Asnières se trouve là confrontée à un défi majeur.

1. Un enjeu fort

Les espaces verts publics et privés, d'une surface totale de 116 ha, couvrent près de 24 % de la commune. Cela représente 16 m² par habitant. C'est peu en comparaison des ratios affichés par d'autres villes. D'autant que l'ensemble de ces espaces n'est pas toujours accessible au public.

Une réduction des espaces naturels

Située au Nord-Ouest de Paris, sur la rive gauche de la Seine, la ville d'Asnières était au XIX^e siècle, une destination dominicale privilégiée pour Parisiens en quête de verdure et de distractions. Mais un important accroissement démographique au début du XX^e siècle et sa localisation dans la petite couronne parisienne l'ont soumis à une forte urbanisation : aujourd'hui les espaces verts représentent une faible superficie du territoire.

Un territoire très minéralisé

Le tableau présenté ci-contre détaille, pour Asnières, la répartition des espaces verts par « type ». La ligne « Vert diffus » regroupe notamment tous les jardins privatifs. Si l'on se concentre uniquement sur les espaces verts ouverts au public ou d'accès tolérés (cimetière, jardins familiaux, terrains de sports, etc.), la surface d'espaces verts par habitant tombe à 2,43 m² par habitant. Cette surface est faible, comparée, par exemple, au 16 m² par habitant de la Ville de Malakoff ou au 111 m² par habitant de la Ville de Saint-Cloud.



**TYPES D'ESPACES VERTS ET
REPARTION PAR RAPPORT
A LA SURFACE TOTALE**

| Type d'espaces verts | Répartition % |
|--|------------------|
| Parc ou jardin | 11,9 |
| Accompagnement de voies | 1,6 |
| Autres terrains cultivés | 0,1 |
| Cimetière | 1,5 |
| Sports | 3,4 |
| Berges de la Seine | - |
| EV des établ. sociaux, culturels ou éducatifs | 4,8 |
| Accompagnement des bâtiments publics | 0,1 |
| Vert diffus | 76,6 |

Source : ETIK-PRESSE
d'après le cadastre vert du CG 92

Les espaces verts

2. Des espaces verts plutôt bien répartis mais difficile d'accès

Asnières-sur-Seine est une ville très minérale et dense. Différents espaces verts parsèment pourtant le territoire, mais leur accessibilité parfois difficile ne facilite pas leur fréquentation.

La ville dispose d'une vingtaine de parcs et jardins sur son territoire. Et un sentier de randonnée, élaboré par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Hauts-de-Seine, permet de faire le tour des principaux parcs de la ville.

Le parc Robinson

Asnières a le privilège d'avoir de longues berges le long de la Seine, mais seulement une partie de celles-ci est aujourd'hui accessible au public. Le parc Robinson en est le moyen principal, c'est le plus grand espace vert de la commune (45 000 m²). Pourtant, coincé entre la Seine et le quai du Docteur Dervaux, ce parc n'est pas facilement accessible.

Le parc Voyer d'Argenson

Ancien jardin du château d'Asnières, ce parc s'étendait jusqu'à la Seine. Il est aujourd'hui situé au Nord du quai du Docteur Dervaux et n'offre aucune communication avec le parc Robinson situé de l'autre côté du quai. Son accessibilité est elle aussi compliquée : il est possible d'y pénétrer par la rue du Château, mais son accès opposé (D7) reste extrêmement réduit, et plutôt malcommode.

Le square Maréchal Joffre

D'une surface de 20 000 m², cet espace offre des jeux pour enfants, un terrain de football en gazon synthétique, des bassins et un espace de pétanque. Ce square est aménagé en « jardins à la française » et a la particularité d'abriter une roseraie.

Le square Maréchal Leclerc

Ce jardin de 13 000 m² situé derrière l'Hôtel de Ville propose des jeux pour enfants de tous âges et des terrains de boules parisiennes. Selon les services de la Ville, c'est l'un des espaces les plus fréquentés. Sa bonne accessibilité et sa localisation à proximité d'écoles jouent certainement un rôle dans ce phénomène.

Le parc marguerite Yourcenar

Ce nouveau square inauguré en 2010, offre 6000 m² d'espaces verts aux habitants du quartier Bords de Seine. Il s'inscrit dans un dispositif de traitement global des eaux pluviales du quartier pour

LOCALISATION (POINTS VERTS) DES DIFFERENTS ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE



Source : ETIK-PRESSE d'après
le site Internet de la Ville

Soucieuse de trouver un symbole fleuri pour la ville, la mairie a confié la création d'une rose dédiée à 2 pépiniéristes. Le modèle choisi et qui a déjà été planté près de 3 000 fois sur le territoire est une fleur rouge orangé de 50 à 60 pétales, aux revers légèrement argentés.

Les espaces verts

permettre leur collecte et leur traitement avant d'être rejeté dans la Seine. Ce traitement intègre pour les espaces verts, une noue et un bassin de récupération et des zones de phytoremédiation pour les secteurs minéralisés.

Le square des impressionnistes

Cet espace de 2 500 m² propose des jeux pour enfants, des bacs à sable et des tables de ping-pong. Il a surtout la particularité de disposer d'un bassin de récupération des eaux de pluies (enterré) qui permet d'arroser le parc et d'alimenter les laveuses de rue.

LES ENS sont déterminés par les départements et constituent un outil permettant de protéger les espaces naturels.

3. Un cadre naturel à valoriser

Le cadre de vie est un élément important de l'attractivité de la Ville. Il est en cela un élément à préserver. Mais ce n'est pas la seule raison : bien qu'étant dans une zone fortement urbanisée et ne disposant pas sur son territoire d'espaces remarquables identifiés en matière de biodiversité - Natura 2000 ou espaces naturels sensibles (ENS) - Asnières-sur-Seine possède pourtant des espaces à forts potentiel, comme les berges de la Seine.

Les arbres d'alignement

La commune d'Asnières possède un important patrimoine d'arbres. Sept espèces pouvant être considérées comme remarquables ont été recensées sur le territoire par le Conseil général, dans son cadastre vert :

Arbre aux 40 écus (Ginkgo biloba) ;
Cèdre du Liban ;
Charme fastigié ;
Platane d'Orient ;
Platane commun ;
Peuplier euraméricain ;
Saule pleureur à bois jaune.

La Ville compte plus de 8 000 arbres d'alignement et d'ornement. Les services de la ville privilégient des essences variées (voir encadré ci-contre) afin de proposer des tailles différentes et surtout pour limiter la vulnérabilité du patrimoine arboré aux éventuelles maladies.

Les bords de Seine

La Ville prépare, en collaboration avec le Conseil général, l'aménagement de l'ensemble de ces berges. Ces espaces sont des atouts du territoire asniérois. Leur mise en valeur constituerait effectivement un point fort d'une démarche de développement

La commune utilise les essences suivantes pour ces arbres d'alignement et d'ornements :

- Platane commun ;
- Erable ;
- Charme ;
- Pruniers ;
- Cèdres ;
- Pins ;
- Marronnier ;
- Magnolia ;
- Robinier ;
- Tilleul ;
- Cerisier japonais ;
- Ginkgo biloba ;
- Pommier d'ornement
- Peuplier ;
- Chêne ;
- Hêtre ;

Les espaces verts

durable ; sous l'angle environnemental bien sûr, mais également sous l'angle social (qualité de vie, etc.).

4. Les limites

La dimension de proximité des espaces verts

Asnières dispose d'espaces verts publics peu étendus (2,43 m²/hab) et n'atteint donc pas les objectifs de 10 m² minimum d'espaces verts publics de proximité par habitant, préconisés par le SDRIF et l'Organisation mondiale de la santé. C'est un axe de progression important au regard du développement durable.

De plus, si le parc Robinson est un atout indéniable du territoire, son accessibilité difficile en limite considérablement l'usage. Il serait intéressant de conduire une réflexion permettant d'en faciliter l'accès, et de renforcer du même coup la dimension de proximité de cette zone de nature, pour les Asniérois.

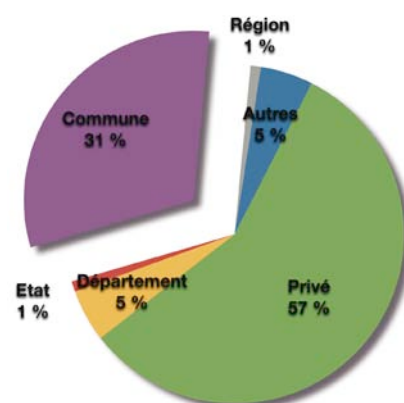
Le relatif manque de maîtrise sur la gestion des espaces verts

Le graphique présenté ci-contre indique la part d'espaces verts dont chaque acteur est réellement responsable. Cette répartition est calculée en fonction de la surface totale de l'espace vert, allées et bâtiments compris (source : cadastre vert du Conseil général des Hauts-de-Seine).

On note que la commune d'Asnières est responsable de 31 % des espaces verts présents sur le territoire. C'est déjà significatif : les actions de la Ville en termes de bonne gestion (limitation de l'usage de produits phytosanitaires, paillages, etc.) auront donc un impact important.

Mais il est également crucial que la Ville mobilise les propriétaires privés sur ses engagements et qu'elle les sensibilise à ses bonnes pratiques.

REPARTITION DES AFFECTATAIRES DU TERRITOIRE EN MATIERE D'ESPACES VERTS



Source : ETIK-PRESSE d'après le cadastre vert du CG 92

Partage.

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

- Les espaces verts de la ville, peu nombreux, souffrent de surcroît de plusieurs désavantages : ils sont souvent petits et parfois salis par les habitants. De plus, les mauvaises liaisons entre les différents squares et jardins n'encouragent pas la découverte de ces espaces.

Les espaces verts

• Plusieurs participants confirment le fait que le parc Robinson est difficile d'accès. A cela plusieurs raisons : des entrées peu nombreuses et souvent condamnées et un trafic important sur la RD 7.

Les bénéficiaires des services sociaux ont particulièrement noté :

- Les espaces verts du territoire sont jugés trop petits.
- Asnières sur Seine est considérée moins « verte » et moins « vivante » que certaines communes, comme Puteaux.
- Le square Sylvain dans le quartier Flachat n'a pas de bac à sable. Les aires de jeux aménagées ne sont pas adaptées aux tous petits.
- Le territoire n'est pas suffisamment équipé en toilettes publiques.

4. Vers une gestion douce et solidaire des espaces verts

Les pratiques de la Ville

Dans le cadre de l'entretien de ses espaces verts, le service des espaces verts :

- N'utilise plus de produits phytosanitaires classés très toxiques ;
- Consacre 10 % de son budget à la mise en place d'un plan Vert (Plantation d'arbres et achats de bacs) ;
- Investit dans la création de systèmes d'arrosage automatique permettant de diminuer les consommations en eau.
- Utilise de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts, notamment pour le square des impressionnistes ;

Ces bonnes pratiques sont des points forts au regard du développement durable et mériteraient d'être renforcées.

Les services de la Ville ont également comme projet de :

- De développer les pratiques de gestion différenciée des espaces verts – cette pratique permet d'adapter les pratiques d'entretiens des espaces verts selon les usages attendus -.
- De développer les jardins d'insertion ou jardins partagés, notamment au Nord de la commune.

Les espaces verts

Remarque : l'association Flamme souhaite poursuivre son activité place des Freycinets où elle a créée, avec des habitants, un potager au pied d'immeuble. Par ailleurs, une demande a été adressée au Conseil général pour obtenir plusieurs parcelles de quelques dizaines de mètres carrés rue Robert Dupont afin de développer des jardins partagés.

Ce dernier point, alliant la création d'espaces verts, fussent-ils de faible surface, et le volet social du développement durable, apparaît, dans le contexte asniérois, comme une piste d'action particulièrement intéressante.

D'autres réflexions pourraient s'engager en ce sens, et mêler de façon transversale, le développement de la Nature en Ville et l'usage social qui peut s'y développer.

Les axes de progression

Pour l'entretien de ses espaces verts, la Ville fait appel à plusieurs prestataires. Il semble que les marchés passés avec ces entreprises n'intègrent aucune clause environnementale ou clause sociale permettant de favoriser la réinsertion des personnes en difficultés.

La Ville évolue lentement vers une gestion douce de ces espaces verts. Elle pourrait :

- mieux formaliser sa démarche en se fixant des objectifs tendant vers le « zérophytosanitaires » sur son territoire, ou la mise en place progressive de plantes vivaces,
- valoriser sa démarche, afin de sensibiliser les Asniérois : plus de la moitié des espaces verts du territoire sont « entretenues par des personnes privées », il est donc crucial, au regard du développement durable de mobiliser ce public à la bonne gestion de ces espaces.

De même certaines écoles sont équipées de jardins pédagogiques qui permettent de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques et au cycle des saisons. Ces jardins semblent parfois délaissés ; ils mériteraient d'être remis en valeur.

En matière de gestion douce des espaces verts, plusieurs villes ont développé les pratiques suivantes :

- Paillage ;
- Désherbage thermique ou manuel des espaces verts ;
- Lutte biologique intégrée (suppression des phytosanitaires au profit des prédateurs naturels des parasites) ;
- Suppression des moteurs « 2 temps » (plus polluant) dans le matériel du service ;
- Création de jardins pédagogiques dans les écoles pour sensibiliser les enfants, aux bonnes pratiques et au cycle des saisons,

Les espaces verts

Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

- Les espaces verts peuvent également être des espaces de création de lien social, à l'image des jardins partagés gérés par l'association Flamme.
- Les citoyens semblent vouloir se « réapproprier » la nature (certains participants suggèrent, ainsi, de faire des espaces verts de la ville des espaces pédagogiques de découverte de la nature et de la biodiversité).

Forces

- Un territoire parsemé de petits espaces verts
- Une réflexion de la Ville en faveur d'une « gestion douce »

Opportunités

- L'aménagement des berges de la Seine en partenariat avec le Conseil général

Pistes d'actions

- Développer les pratiques de gestion douce des espaces verts, notamment en tendant vers le zéro-phytosanitaire,
- Faciliter l'accessibilité des espaces verts,
- Sensibiliser les propriétaires privés à la gestion douce,
- Coupler une gestion douce des espaces verts avec des actions d'insertions,
- Organiser du lien social autour d'actions liées à la nature (bourse des plantes, etc),
- Adapter les espèces plantées au climat et aux usages afin de réduire l'usage des phytosanitaires et les quantités d'eau consommé.
- Favoriser la biodiversité animale (partenariats avec la LPO)

Faiblesses

- La faible surface générale de espaces verts publics
- Les difficultés d'accessibilité de certains espaces verts

Menaces